

Québec, le 15 octobre 2015

OBJET : Demande d'accès en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (LRLQ, chapitre S-40.1)

Maître,

La présente fait suite à votre correspondance reçue le 2 octobre dernier, par laquelle vous sollicitez la communication d'une copie de tout document ou directive interdisant ou limitant la remise de jour de peine méritée lors d'une séance post-suspension tenue devant la Commission québécoise des libérations conditionnelles.

La Commission ne détient aucun document de cette nature puisque les membres de la Commission sont des décideurs administratifs indépendants.

Par ailleurs, vous trouverez ci-jointe une copie de la Règle de pratique no. 20 de la Commission qui traite de cette question. Si vous l'estimez opportun, vous pouvez en outre consulter l'ensemble des Règles de pratique sur le site Internet de la Commission à l'adresse suivante : www.cqlc.gouv.qc.ca

Veuillez agréer, Maître, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels

(ORIGINAL SIGNÉ)

Nathalie Maheux, secrétaire et directrice générale

Pièce jointe

Québec
300, boul. Jean-Lesage, bureau 1.32A
Québec (Québec) G1K 8K6
Téléphone : 418 646-8300
Télécopieur : 418 643-7217

Courriel : cqlc@cqlc.gouv.qc.ca
Site Internet : www.cqlc.gouv.qc.ca

Montréal
1, rue Notre-Dame Est, bureau 11.40
Montréal (Québec) H2Y 1B6
Téléphone : 514 873-2230
Télécopieur : 514 873-7580